

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

FORMATIONS 2020

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre l'AANA et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document. Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de l'AANA. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Les formations sont réservées aux adhérents de l'AANA.

Définitions :

Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de l'AANA.

Stagiaire : personne issue du client et participant à la formation commandée.

Stages inter-entreprises : stages du catalogue réalisés dans les locaux de l'AANA ou dans des locaux mis à disposition par l'AANA.

Stage intra-entreprise : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-entreprises délivrées par l'AANA contenues dans la présente convention.

Contractualisation :

Pour un stage inter-entreprises : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une confirmation sous forme de convocation est adressée par courriel au responsable de l'inscription précisant les dates, lieu et horaires et accompagnée du programme de la formation, des conditions générales de vente, du livret d'accueil et règlement intérieur.

Pour un stage intra-entreprise : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions d'AANA pour les stages hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

L'AANA se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Supports pédagogiques :

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à l'AANA et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'AANA ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de l'AANA.

Confidentialité :

L'AANA s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Responsabilité :

L'AANA s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

L'AANA n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. L'AANA ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de l'AANA, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

L'AANA déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client :

Dans le cas d'une commande pour un stage inter ou intra-entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- avant les 20 jours ouvrés précédents le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire ;
- dans les 20 jours ouvrés, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire ;
- dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par l'AANA :

L'AANA se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur ...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

L'AANA ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs :

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans acompte et à l'ordre de l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. L'AANA se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Dans la mesure où l'AANA édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Le client s'engage à notifier à l'AANA toute éventuelle délégation auprès d'un OPCA au plus tard avant le démarrage de la session de formation. A défaut l'AANA se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

Les clients doivent être adhérents à l'AANA pour participer aux formations. Dans le cas contraire, une facture d'adhésion d'un montant de 50 € devra être réglée à l'AANA.

Conditions restrictives :

L'AANA se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités
- d'exclure tout participant qui ne serait pas à jour de sa cotisation d'adhésion à l'AANA pour l'année 2020.

Informatique et libertés :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de l'AANA. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à l'AANA – Cité Mondiale – 6, parvis des Chartrons – 33075 Bordeaux Cedex.

Référence commerciale :

Le client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du client sur une liste de références commerciales notamment sur le site internet.

Litige :

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Bordeaux.